



Compte- Rendu

Comité technique



Paris

mercredi 6 novembre 2019



COMPTE-RENDU

Comité technique du 06/11/2019

Présents

- Christina Bézes-Feldmeyer, Chargée de Mission Coopération Territoriale Européenne, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Frédéric Bonhoure, Directeur de mission Grands Projets, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Brice Fusaro, Secrétaire Général, GLCT Grand Genève
- Patrice Harster, Directeur Général des Services, GECT Eurodistrict PAMINA
- Simon Jodogne, Directeur adjoint, Gouvernance et dialogues territoriaux, Métropole Européenne de Lille
- Jérôme Marchal, Délégué général adjoint, Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain
- Pascale Montefiore, Directrice du Pôle Rayonnement, AGUR - Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque
- Sébastien Viano, Directeur des financements extérieurs, Métropole Nice Côte d'Azur
- Hân Vo, Directrice partenariats et financements, Communauté d'Agglomération du Pays Basque

Equipe MOT

- Jean Peyrony, directeur général de la MOT
- Aurélien Biscuit, secrétaire général de la MOT
- Silvia Gobert-Keckeis, Responsable Politiques européennes et vie de l'association

Excusés

- David Chevrier, Chargé de mission Relations transfrontalières et ingénierie financière, SGAR Bourgogne Franche-Comté, Conférence TransJurasienne,
- Frédéric Duvinage, Directeur, Eurodistrict Trinational de Bâle,
- Florent Martiche, Responsable Mission Transfrontalier Europe Innovation, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Thomas J. Pommera, Expert questions européennes, Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

1. INSTALLATION DU COMITE TECHNIQUE

o Contexte et objectifs

Jean Peyrony, directeur général de la MOT explique le contexte de la coopération transfrontalière. Au niveau européen, la programmation 2021-2027 montre une meilleure compréhension des enjeux transfrontaliers. Les politiques européennes et propositions de règlements sont plus axés sur la stratégie et la gouvernance (possibilité de montants dédiés), les obstacles (proposition de règlement ECBM), la diversification des financements (autres programmes, Invest EU,...). Par ailleurs, le traité franco-allemand va dans le même sens avec deux idées principales :

- l'expérimentation (rôle des eurodistricts), et
- le comité de coopération transfrontalière CCT autour des 3 axes de travail - l'observation, la stratégie de projets prioritaires, et les obstacles.

Concernant les évolutions plus incertaines par apport au transfrontalier et à la MOT, il évoque celles liées à la création de l'ANCT. Pour la MOT la remontée des besoins du terrain sera importante dans ce contexte, et la journée MOT du 12/12/2019 l'occasion d'échanger sur la base des résultats du questionnaire.

Aurélien Biscuit, secrétaire général de la MOT présente ce Comité technique restreint, qui devrait accompagner les évolutions précitées. Il s'agit aujourd'hui de la réunion d'installation de ce lieu de co-construction, qui se réunira trois fois par an, autour de membres qui représentent les différentes frontières et types d'adhérents, et qui ont été retenus intuitu personae.

Sachant que la MOT compte seulement 9 collaborateurs, mais que l'actualité transfrontalière est de plus en plus foisonnante, le Comité technique constitue une première pierre à un édifice visant à favoriser une montée en puissance du réseau via une mobilisation renforcée des membres,

Il y a un besoin de faire évoluer la MOT autour d'un programme d'intérêt commun et partagé, mais également en capacité de davantage s'adapter aux besoins et priorités de ses membres et adhérents. Les propositions qui suivront le tour de table vont dans ce sens.

- **Tour de table et attentes**

Brice Fusaro, Secrétaire Général, GLCT Grand Genève

Il a toujours participé aux travaux de la MOT mais l'a rarement sollicitée pour de l'expertise locale. L'inauguration prochaine du Léman va être une révolution, mais la question se pose après, de comment faire évoluer la stratégie territoriale. Par ailleurs, de récents rendez-vous à Bruxelles avaient pour objectif de connaître les différentes possibilités de financement. Le Grand Genève est en effet très dépendant des financements Interreg et aurait besoin d'élargir son spectre.

La MOT pourrait être sollicitée sur ces 2 points (stratégie territoriale, possibilités de financement).

Il perçoit positivement ce nouveau comité technique.

Jérôme Marchal, Délégué général adjoint, Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain

Il explique que le Pôle métropolitain est situé sur un territoire à 4 frontières (FR, BE, LU, DE), situation inédite et inégale notamment vis à vis du Luxembourg. Problèmes de congestion notamment routière et ferroviaire, des tensions se font jour avec l'accroissement du nombre de frontaliers français (plus de 100.000), un enrichissement du Luxembourg par le prélèvement de l'impôt à la source et un appauvrissement des territoires de résidence par une absence de fiscalité d'entreprises qui s'y délocalisent. La question d'un co-développement équilibré est l'enjeu des prochaines années pour le territoire.

En termes d'attentes, il souhaite des échanges de bonnes pratiques entre territoires sur les questions de mobilité et de fiscalité (rétrocession) entre pays.

Frédéric Bonhore, Directeur de mission Grands Projets, Région Auvergne-Rhône-Alpes

En franco-suisse la coopération autour du GLCT Grand Genève est très constructive. On observe actuellement une augmentation de l'implantation de citoyens suisses côté français (100 par mois) pour des raisons de coûts du logement notamment, un mouvement qui s'accélère avec la mise en service prochaine du Léman express et qui crée davantage de flux frontaliers. Il y a un éclatement des différents niveaux d'intervention côté français (dispersion des responsabilités, dont financières). Les attentes par rapport à la MOT : il serait intéressant de prendre l'exemple du TALC en franco-allemand pour le transfrontalier et de le dupliquer sur les autres frontières, dans des domaines comme la gouvernance du CCT, l'espace économique (centrale de Fessenheim) etc. La MOT peut apporter son expertise pour ce transfert. Elle pourrait également travailler sur les suites à donner au rapport parlementaire Blanc-Keller-Sanchez Schmid. La Commission européenne donne désormais une dimension plus importante à la coopération transfrontalière d'une manière générale, y compris avec des pays tiers. Comme évoqué, la Région et le GLCT du Grand Genève ont rencontré la DG environnement et la DG Regio concernant l'utilisation des outils financiers européens. Quasi tous les schémas SRADDET, et les SCT, ont des volets transfrontaliers, il serait intéressant d'organiser un partage d'expériences sur ces deux approches, notamment sur les contenus transfrontaliers des SRADDET.

Pascale Montefiore, Directrice du Pôle Rayonnement, AGUR - Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

L'AGUR était pionnière sur la frontière franco-belge à travailler sur le transfrontalier. Aujourd'hui ils sont impliqués dans 5 projets Interreg sur les thèmes eau, services, milieu rural, tourisme et observation. Les projets Interreg sont néanmoins trop contraignants et de plus en plus compliqués ; aussi, pour l'AGUR, ce n'est plus un sujet. En tant que membre fondateur du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, ils constatent un désengagement des membres qui souhaitent quitter la structure. Leurs attentes vis-à-vis à la MOT seraient de pouvoir identifier des territoires aux problématiques similaires, afin de permettre des échanges plus ciblés et plus enrichissants pour leurs besoins.

Hân Vo, Directrice partenariats et financements, Communauté d'Agglomération du Pays Basque

L'agglomération Pays Basque comprend 158 communes, c'est une agglomération XXL et le transfrontalier y a été inscrit dès le départ. La CAPB s'appuie beaucoup sur la MOT qui est souvent sollicitée via les BAT. Il est important de pouvoir avoir du recul sur son travail par rapport à d'autres frontières. Puis le réseau de la MOT avec des journées d'échanges est très apprécié. La MOT travaille actuellement sur le SCT (en lien avec l'agence d'urbanisme Audap) qui sera achevé d'ici la fin d'année, en même temps que le SRADDET Nouvelle Aquitaine. Ils travaillent étroitement avec la MOT sur la stratégie et les politiques européennes. Le différentiel économique de la frontière est très faible avec très peu de frontaliers ; leur transfrontalier est plutôt de l'ordre de l'identité, du culturel, ou de la gestion des ressources. En termes de financement ils utilisent les fonds Interreg, avec 11 projets POCTEFA en plus d'autres sources (département, eurorégion etc.).

Leurs attentes : via ce comité, elle souhaite pouvoir aider la MOT à orienter ses objectifs et ses actions pour répondre davantage aux besoins des territoires (Quels sont les sujets à faire remonter, quel lobbying est nécessaire au niveau national ou européen ?) ; elle souhaite apporter du « grain à moudre » dans les débats du comité ; elle souhaite pouvoir faire poids sur le territoire et au niveau national. Notamment, elle évoque la loi « 3D » qui sera un sujet fondamental.

Sébastien Viano, Directeur des financements extérieurs, Métropole Nice Côte d'Azur

Il est très satisfait du travail de la MOT, et notamment son travail sur le SCT. Il reste à établir une feuille de route puis à animer le territoire. Monaco reste un enjeu en termes économiques et du logement. Autres enjeux sont les risques naturels et les transports. Le thème culture est encore absent. Localement, la coopération transfrontalière

dépend fortement des échanges interpersonnels et des contextes politiques, il n'y a pas de contexte institutionnel (ni GECT ni eurorégions). Ils sont désormais impliqués dans 23 projets européens, au contraire d'il y a quelques années où le transfrontalier avait été jugé non prioritaire.

Il se dit très heureux qu'un tel comité technique se monte. Leurs attentes sont multiples, tant concernant ce comité que la MOT plus globalement, à savoir :

- Pouvoir bénéficier d'une expertise de haut niveau sur l'Europe et le national,
- Pouvoir bénéficier d'informations sur le cadre financier et sur les enjeux de financement et des nouvelles opportunités (cf. Caisse des Dépôts etc.). Il sera également utile de définir les investissements stratégiques au niveau européen.
- Faire en sorte que la MOT figure parmi nos partenaires dans le cadre d'appel à projets européens (et non pas prestataire), sur des work packages « communication, aspects juridique... », ce qui permettra d'avoir de nouvelles expertises.
- S'appuyer sur la MOT comme opérateur de visibilité et de lobbying: au niveau national, réflexion quant à une duplication du TALC sur d'autres frontières ; concernant le niveau européen, poursuivre le soutien et appuyer le travail de la députée européenne et vice-présidente de la MOT, Anne Sander quant à un intergroupe européen.

Il propose enfin d'accueillir un représentant de la DG Regio dans le comité technique sur une thématique particulière le cas échéant.

Christina Bézes-Feldmeyer, Chargée de Mission Coopération Territoriale Européenne, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Le CGET en tant qu'autorité de coordination interfonds est en charge de l'animation et de la coordination des programmes de coopération territoriale européenne en France, au total 21, et par ailleurs participe aux travaux dans le cadre des négociations en cours sur les règlements européens. De plus, à l'aide d'une AMO, un programme d'ateliers est mis en place en fonction des besoins exprimés par les gestionnaires de programmes CTE. Le CGET suit également les questions transfrontalières, mais n'est qu'un contact parmi tous ceux dans les autres ministères. Le CGET est partenaire fondateur de la MOT. Ce nouveau comité est intéressant mais il questionne le fonctionnement global de la MOT (Quel est désormais le rôle des différentes instances de la MOT ? Le Comité technique induit-il d'autres changements afin de ne pas multiplier les instances pour plus de lisibilité ?) et son rôle d'appui aux territoires, et en lien avec la future Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Le préfet de département sera le délégué territorial de l'agence. L'ANCT interviendra sur des territoires prioritaires. Le décret ANCT en accord avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a bien intégré les espaces transfrontaliers comme objet d'attention particulière.

Il est enfin à noter que beaucoup d'attentes ont été exprimées lors de ce tour de table, c'est positif, mais il faut se mettre d'accord sur le fait que le présent comité technique ne constitue pas l'organe de la MOT où l'on « passe commande ».

Patrice Harster, Directeur Général des Services, GECT Eurodistrict PAMINA

Il explique qu'il souhaite établir depuis longtemps une communauté d'acteurs experts par zone frontière, et se dit à ce titre satisfait de la création de ce comité technique.

En 1995, il a participé aux réflexions en amont de la mise en place de la MOT, puis il a conseillé Lille sur mise en place du GECT. En 2003, le GLCT REGIO PAMINA a été créé, devenue GECT Eurodistrict PAMINA en 2017. La structure emploie 13 personnes à temps plein. Il s'agit d'un territoire d'expériences depuis l'avant Interreg. Aujourd'hui, ils coordonnent 4 projets et sont membres du comité de suivi. Le GECT est un outil extraordinaire qu'on devra pérenniser en Europe.

La MOT est complémentaire de l'ARFE. En termes de thèmes à traiter, d'attentes, il évoque :

- Thème Santé : il pense qu'il faudra réaliser une étude de faisabilité sur la santé en transfrontalier financé par les ARS (à mobiliser en transfrontalier) avec une réunion de toutes les ARS frontalières. Pour lui le GECT Cerdagne rencontre un grand nombre de difficultés et « marche sur une jambe ». Il y a un besoin du réseau MOT de se positionner sur ce thème.
- Thème mobilité : le GECT PAMINA a su fédérer sur le thème des « missing links » (19 projets concernés), sachant que leur territoire ne figure pas dans la liste malgré un besoin.
- Thème société civile : le Bas-Rhin vient de rejoindre, par simple décision, l'instance allemande de la « Technologieregion Karlsruhe » qui regroupe tous les acteurs concernés dont les universités. Le lien vers la société civile passe aussi par le CESER. La MOT devrait également intégrer le CESE dans ses travaux.
- Thème financement : il faut anticiper comment trouver l'argent, il travaille ainsi sur une mutualisation des fonds FEDER pour l'après 2027. Pour lui les ITI ne fonctionnent pas en transfrontalier.
- TALC : concernant le TALC, l'Eurodistrict a travaillé pour le côté allemand (et la MOT pour le côté français). Il faut saisir l'occasion de travailler sur le chapitre 4 qui permet en cas d'obstacle de prendre un acte dérogeatoire.

Simon Jodogne, Directeur adjoint, Gouvernance et dialogues territoriaux, Métropole Européenne de Lille (MEL)

La MEL a renforcé depuis 2018 ses coopérations inter-territoriales à l'échelle (Euro)régionale et intègre le transfrontalier dans ses relations aux territoires extérieurs à 360°. Concernant la MOT et ses attentes, il évoque plusieurs points :

- Quelle est la place du transfrontalier ? Il est souvent posé hors de la politique de cohésion même s'il en fait partie, il ne doit plus être vu comme « exceptionnel ». Le transfrontalier, c'est un enjeu de cohésion nationale.
- Il faudra également travailler sur l'articulation des outils d'ingénierie, et donc de l'action de la MOT avec les agences d'urbanisme, mais aussi les GECT, l'ANCT... et réfléchir à comment être le plus efficace et le plus productif.
- La question du multi-niveaux est rarement traitée. En transfrontalier il est indispensable de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, mais reste souvent difficile. La MOT permet ce cadre multiniveau, d'où son importance.
- Enfin, les relations avec l'Europe devront être renforcées, p.ex. concernant les directives très structurantes (eau...). Grâce à la MOT, on bénéficie des connexions avec l'Europe. Il rappelle à ce titre l'anomalie d'un manque de financement européen de l'action de la MOT.

2. NOUVEAUX AXES DE LA MOT

Les trois grands axes de la MOT sont (cf. présentation powerpoint) :

- **Renforcer la mise en réseau des territoires transfrontaliers : comité technique et groupes de travail**

Aurélien Biscuit présente les organes de la MOT, les réseaux territoriaux, les réseaux nationaux et les réseaux européens. Il met en avant l'importance de mobiliser davantage les parlementaires nationaux afin d'avoir un réseau politique d'appui. Il y aura un travail de positionnement sur l'actualité ou des projets de loi.

A la différence de la Plateforme des techniciens qui est un lieu d'information et d'échanges de tous les membres, le Comité technique se veut un lieu de co-construction et de proposition autour de quelques membres. Il complète la Plateforme, et cherche à constituer une « communauté transfrontalière ». Il a vocation à parler plus spécifiquement : évolution de la MOT, programme de travail, publications et événements, groupes de travail... Les résultats du Comité technique seront ensuite présentés aux membres.

Outre ce comité technique, la MOT envisage de créer des groupes de travail pérennes, sur des sujets qui restent à déterminer, mais qui auront vocation à réunir ses membres, a priori en plus petits groupes selon l'intérêt qu'ils porteront à tel ou tel sujet. Les groupes de travail pourront être thématiques (coopération métropolitaine, mobilité ou santé), porter sur des dispositifs (SCT, CST observation) ou sur un thème d'actualité (2021-2027). La MOT envisage de commencer par 3-4 groupes de travail.

Ces propositions sont soumises à discussion.

Discussion et propositions

Pascale Montefiore évoque le réseau de la FNAU, qui comprend des groupes de travail pérennes de ce type (clubs). Pour bien connaître leur fonctionnement, elle estime qu'il serait effectivement intéressant de se diriger vers un dispositif en transfrontalier.

A la question de Frédéric Bonhoure sur la possibilité d'ouvrir le groupe de travail « coopération métropolitaine » à d'autres métropoles transfrontalières en Europe, Jean Peyrony répond qu'il faudra veiller à ne pas faire un doublon avec le CGET. Christina Bezes-Feldmeyer ajoute qu'il y a différentes réunions à destination des acteurs de la CTE (autorité de gestion, secrétariat conjoint, autorité nationale) sur des thèmes comme l'élaboration des programmes ou des points réglementaires etc. Une solution serait la co-construction d'une telle journée.

Concernant le groupe de travail « coopération métropolitaine », Brice Fusaro sera intéressé par un échange avec d'autres métropoles comme Copenhague Malmö. Aurélien Biscuit précise que les groupes de travail sont d'abord destinés aux membres du réseau MOT, mais pour autant estime qu'un groupe de travail MOT pourra prévoir des invités.

Frédéric Bonhoure pose la question sur d'autres groupes de travail en Europe, Jean Peyrony explique que l'ARFE organise un certain nombre de groupe de travail mais sans technicité, sachant que la Commission européenne est en train d'échanger avec la MOT, le CESC (en Hongrie) et le réseau TEIN (Euro-Instituts) comme acteurs techniques, en les encourageant à se rapprocher.

Jérôme Marchal pense que les groupes de travail pourront être enrichis par des experts des ministères, du domaine médical s'il s'agit du thème de la santé... Christina Bezes-Feldmeyer partage l'idée de pouvoir inviter d'autres acteurs à participer à ces groupes. Il s'agit d'échanger sur les bonnes pratiques et faire remonter les besoins et des points de blocage au niveau adéquat. Silvia Gobert-Keckeis explique que le questionnaire sur la remontée des besoins du réseau de la MOT au niveau national relève également cette attente.

Patrice Harster souhaite faire partie du groupe de travail santé, qui devra associer le ministère de la santé, car il y a des grands enjeux économiques et un besoin de lobbying au niveau national. Il faudra suivre ce thème au niveau européen avec la DG Regio et la DG Santé afin d'avoir du poids et faire remonter de ce qui ne marche pas, y inclus la question des urgences. Pour Sébastien Viano il y a une situation d'urgence sanitaire, et Frédéric Bonhoure évoque la formation des praticiens et du personnel médical. Han Vo pense que le sujet « santé » est très large et qu'il y a un danger de se disperser. Pour Aurélien Biscuit il s'agit d'identifier les adhérents intéressés puis c'est à l'animateur du groupe de travailler sur un consensus de contenu. Jean Peyrony est d'accord qu'il ne faudra pas trop restreindre les thèmes dès le départ.

Pour Aurélien Biscuit un groupe pourra prendre différentes formes (atelier/production, formation/information, événement...). Han Vo propose également de réfléchir à la possibilité de les organiser de manière dématérialisée, sans réunion physique mais via une animation de groupe à distance. Sébastien Viano propose de restituer les résultats lors des Assemblées générales.

Le Comité technique valide :

- Le principe de la création dès 2020 de groupes de travail (pérennes ou non, selon les besoins et priorités),
- L'idée d'établir une liste des thèmes pour en choisir 3-4 lors de la Plateforme des techniciens le 12 décembre
- La possibilité d'élargir ponctuellement et en tant que de besoin la liste des personnes invitées aux GT au-delà du réseau actuel de la MOT

○ **Favoriser l'adaptabilité de la MOT (principe de modularité) : distinction entre missions permanentes et ponctuelles ; question « in house » et impact sur l'association**

Aurélien Biscuit évoque l'axe « favoriser l'adaptabilité de la MOT via le principe de modularité ».

A l'heure actuelle, la MOT dispose d'un programme partenarial d'intérêt général proposé pour l'ensemble des partenaires. Au-delà de celui-ci, il peut y avoir un besoin spécifique en termes d'études qui peut varier d'une année sur l'autre. Quand tel est le cas, la MOT passe actuellement en mode « consultant » (réponse à appels d'offres). Or, la MOT souhaite pouvoir se donner d'autres possibilités, et notamment celle de pouvoir rendre son programme de travail pour partie plus modulable, en fonction des besoins exprimés.

La première possibilité serait de pouvoir identifier un besoin exprimé par plusieurs membres de la MOT, d'inscrire en conséquence une nouvelle ligne de projet dans le programme de travail, et d'envisager pour mener ce travail à bien une subvention collective et mutualisée regroupant plusieurs membres (et non plus un marché porté par un seul). Pour rendre plus concrète cette proposition et pouvoir en débattre, plusieurs exemples sont cités :

- Sur le Dunkerquois : l'ensemble des acteurs locaux récemment rencontrés semblent particulièrement préoccupés par l'avenir du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. Ne serait-il pas judicieux de concentrer l'action de la MOT sur ce territoire en 2020 sur cette question précise, vu le nombre de membres concernés (Agur, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, CU Dunkerque, Pôle Métropolitain Côte d'Opale)
- Sur l'Arc Jurassien : plusieurs acteurs ont récemment contacté la MOT car ils souhaitent/envisagent d'engager des réflexions quant à une nouvelle stratégie (globale ou thématique), notamment la CTJ, Grand Besançon Métropole ou encore le Département du Doubs. La MOT a plaidé auprès d'eux pour une approche commune de ces problématiques.
- Concernant les SCT : la MOT a initié un réseau des SCT. Un déplacement est d'ailleurs bientôt prévu à Bruxelles en ce sens. Si cet objectif devait être partagé par les 4 métropoles/agglomérations concernées, l'objectif pourrait être inscrit au plan de charge 2020 et être soutenu.
- Concernant le programme Action Cœur de ville : Aurélien Biscuit explique que la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires a sollicité la MOT sur l'action cœur de ville en 2019 sur le territoire Grand Est. A l'avenir, ce genre de mission pourrait faire l'objet d'une subvention modulable, fléchant des moyens non seulement de la CDC, mais aussi possiblement de l'ANCT ou de la Région (Grand Est en l'espèce).

Christina Bezes-Feldmeyer rappelle que les subventions du niveau national impliquent une partie d'incertitude chaque année.. Selon Jean Peyrony, il est possible que la subvention de l'ANCT soit inférieure au montant accordé par le CGET actuellement, et la montée en puissance des territoires au sein de la MOT s'avère indispensable.

Sébastien Viano considère la proposition comme plausible, mais rappelle qu'il faudra dans ce cas anticiper et préparer cette subvention collective en N-1 (dès le mois de novembre à cause des budgets établi à ce moment-là). Il sera nécessaire d'identifier un réel besoin ensemble, puis de chercher des financements et co-financements. Selon Aurélien Biscuit on pourra imaginer d'organiser des réunions locales en amont afin de permettre un pré-arbitrage pour l'année à venir. Patrice Harster serait prêt à y réfléchir sur le franco-allemand, plus particulièrement sur le thème de la santé.

Simon Jodogne voit dans cette nouvelle forme de sollicitation une valeur ajoutée. Ce montage aurait permis de ne pas perdre la MOT en route, comme c'était le cas dans le suivi du SCT. La MOT a joué un rôle essentiel dans le cadrage et le contenu, mais n'a pas pu accompagner la suite du processus, car le travail a été réalisé hors cadre

concurrentiel. La plus-value de la MOT est de travailler en continuité dans la durée et dans une approche multi-acteurs.

Jérôme Marchal et Brice Fusaro s'accordent sur le fait qu'un tel système serait utile pour réaliser des benchmarks ciblés, faire de la veille sur les moyens d'investissements... et pensent que les élus seraient prêts à soutenir une telle approche commune.

Frédéric Bonhure se pose la question de savoir si 1/ l'on peut mutualiser les BAT entre structures, et 2/ si ces BÀT ne pourraient pas servir d'études préalables à des projets territoriaux d'envergure, sur lesquels la MOT pourrait apporter son appui. Sur le premier point, Silvia Gobert-Keckeis explique que cela a déjà existé, la MEL et l'Eurométropole de Strasbourg ont joint leur BAT afin de réfléchir sur les SCT. Sur le second, Aurélien Biscuit explique que c'est en effet une question que nous devons nous poser. Pour Pascal Montefiore les BAT sont actuellement plutôt frustrants car le travail reste limité, et donc voit plutôt d'un bon œil une telle alternative.

Concernant la prochaine programmation Interreg, Christina Bezes-Feldmeyer explique qu'il n'y aura plus de limitation de la zone éligible, il sera donc possible pour un porteur de projet en dehors de la zone du programme de participer à des projets sans limite de fonds. Ce qui signifie que la MOT pourra au sein d'un partenariat théoriquement y participer si le projet démontre son impact pour la zone du programme.

La seconde possibilité serait de pouvoir se donner la possibilité de signer des contrats « inhouse » (ou dits de quasi-régie) et qui permet de réaliser des études au nom de membres du réseau, sans que ces derniers n'aient d'obligation de publicité et de mise en concurrence. Cette possibilité ouvrirait le champ des possibles pour la MOT, et simplifierait l'obtention d'études nouvelles, pour lesquelles la MOT a parfois très peu de concurrence. Pour pouvoir en bénéficier, plusieurs conditions cumulatives sont nécessaires, et notamment d'exclure les « capitaux privés » de toute capacité de contrôle ou de blocage des décisions de la MOT. Pour ce faire, la MOT devrait a priori :

- Créer un statut de « membre associé » pour tous les membres à statut privé de son réseau
- Modifier en conséquence ses statuts lors d'un vote en AG extraordinaire.

Par exemple, les agences d'urbanisme (qui sont des associations loi 1901) et les autres acteurs privés devraient a priori devenir des membres associés sans droit de vote à l'Assemblée générale. Ce sujet peut interpeller, mais il aurait aussi le mérite de clarifier les relations de la MOT avec d'autres outils d'ingénierie comme les agences d'urbanisme, qui ne sont pas du même ordre que les relations qu'elle entretient avec des collectivités locales ou des structures nationales.

Le Comité technique valide :

- Le principe de modularité du programme de travail de la MOT
- L'idée de subventions mutualisées entre membres du réseau, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une organisation bien en amont du programme N+1 afin que l'hypothèse puisse être opérante

Le Comité technique entend la proposition concernant les contrats « in house » et ses impacts potentiels sur la MOT, ne s'y oppose pas, mais laisse le soin au Bureau de se prononcer à ce sujet.

- **Préparer le programme de travail 2020 : prioriser et équilibrer les actions (approches thématiques et territoriales) ; premier retour sur le questionnaire aux adhérents**

Les thématiques ont déjà été évoqué dans le cadre du tour de table ainsi que concernant les groupes de travail.

Il est convenu que la MOT travail sur un premier jet de programme de travail qui sera mis en discussion des membres.

- **Donner plus de visibilité à la question transfrontalière et à la MOT : grand évènement national/européen ; « manifeste »**

Grand évènement national/européen

Afin de pouvoir donner plus de visibilité à la question transfrontalière, qui reste parfois trop marginale dans le débat public, la MOT considère qu'il manque actuellement un évènement d'envergure et de haut niveau sur le sujet. Aussi, elle propose d'organiser un tel évènement de deux journées fin 2020. Le dernier Bureau a validé son principe. Depuis, la MOT a avancé sur le programme prévisionnel qui est remis en l'état sur table aux participants présents. La première journée aura une tonalité profondément européenne, et sera co-organisée avec la Commission Européenne (30 ans d'Interreg) et le Comité européen des Régions (10 ans de la Plateforme des GECT). L'évènement aura par ailleurs lieu pendant la présidence allemande de l'UE et quelques mois après les élections

municipales en France, et donnera l'opportunité de sensibiliser et de faire s'exprimer les nouvelles équipes en place.

Discussion

Patrice Harster demande sur quel modèle de financement ce grand évènement se base. Aurélien Biscuit explique que la recherche des financeurs sera en effet importante.

A la question de Pascale Montefiore si un temps de co-working est prévu pour permettre des échanges, Jean Peyrony répond que le premier soir s'y prête particulièrement.

A la question si cet évènement ne pourrait pas être celui de l'Assemblée générale, Aurélien Biscuit précise que l'Assemblée Générale est désormais systématiquement territorialisée et a vocation à mettre en valeur un territoire en particulier au travers notamment d'une conférence / visite de territoire. Les objectifs poursuivis, ainsi que le public attendu ne sont pas du tout les mêmes.

Il est convenu :

- Que le Comité Technique, sur la base du programme distribué, puisse formuler des propositions / recommandations à la MOT,
- De poursuivre la construction de cet évènement au Bureau.

« Manifeste »

Lors du dernier Bureau de la MOT, a été présenté un « Manifeste des adhérents et partenaires de la MOT ». Jean Peyrony rappelle que le dernier Bureau a souhaité changer le titre « manifeste », puis différencier la partie contexte du transfrontalier et la partie des demandes propres à la MOT. Le document sera ensuite signé par les membres élus du Bureau et non pas les membres des ministères. Le texte pourra également évoquer la mise en place d'une plateforme européenne et être présenté aux autres partenaires européens, pour signature.

Discussion

Simon Jodogne pense qu'il s'agit d'une initiative importante pour la coopération transfrontalière. Il s'interroge s'il ne faudrait parler de cohésion transfrontalière plutôt que de coopération. Ce serait faire un pas de plus vers l'intégration européenne et reconnaître ainsi la contribution structurelle du transfrontalier aux politiques de cohésion. La coopération est une option, la cohésion est structurelle.

Christina Bezes-Feldmeyer ajoute l'idée du co-développement et de cohésion des territoires transfrontaliers.

Les membres du Comité technique prennent note de la proposition de parler de la cohésion et non pas de la coopération.

3. SUITES

○ Journée MOT du 12 décembre 2019 : Compte-rendu des échanges du Comité technique

La journée MOT du 12 décembre sera l'occasion de rendre compte des échanges du Comité technique.

○ Date du prochain Comité technique

Il est convenu que la date du prochain Comité Technique est à fixer en amont (voire pendant) des élections municipales prévues les 13 et 20 mars 2020. Un doodle sera prochainement envoyé à ce titre.